

La démolition du long bâtiment dévasté par les flammes est achevée

Plus de quatre ans après l'incendie qui a ravagé la SAPAR

## La reconstruction est en ligne de mire...

M. Augé, patron de la SAPAR, ne pense qu'au redémarrage de son entreprise, lavée de tous les soupçons qui pesaient sur elle.

Le 21 février 2000, un incendie ravageait totalement la société SAPAR, spécialisée dans la production de pâtés destinés en grande partie à l'exportation. Quelques semaines plus tôt, dans la tourmente de l'épidémie de listéria qui s'était révélée mortelle, l'entreprise de M. Augé avait été pointée du doigt et directement soupçonnée de transmettre la maladie.

### Des soupçons sans aucun fondement...

Les mauvaises langues n'avaient alors pas tardé à faire le rapprochement entre une éventuelle contamination des pâtés et un incendie qui aurait pu servir à effacer des traces gênantes, voire à interrompre l'enquête de la direction des services vétérinaires. Rien de tout cela n'était fondé. Bien au contraire. L'enquête, diligentée par la Direction générale de l'alimentation, a confirmé qu'aucune souche de listéria

monocytogènes appartenant au clone épidémique n'avait été isolée sur le site de la SAPAR.

Une semaine après l'incendie, les enquêteurs, diligents par le tribunal de grande instance de Meaux pour faire toute la lumière sur les circonstances du sinistre, allaient tout bonnement classer l'affaire sans suite, notifiant une totale absence d'infraction.

Depuis cet acharnement du mauvais sort, plus de quatre ans ont passé et M. Augé n'a qu'une idée en tête : ouvrir au redémarrage de son entreprise qui a encore sa place sur un marché fleurissant, alors que de nombreux pays d'Europe ont joué la carte de l'ouverture.

La carcasse du long bâtiment, déformée par la chaleur et les flammes, a disparu du paysage. La démolition des structures et l'évacuation des gravats se sont achevées ces jours-ci et l'expertise de la dalle béton ne devrait pas tarder, dans la perspective de la reconstruction prochaine de nouveaux locaux.

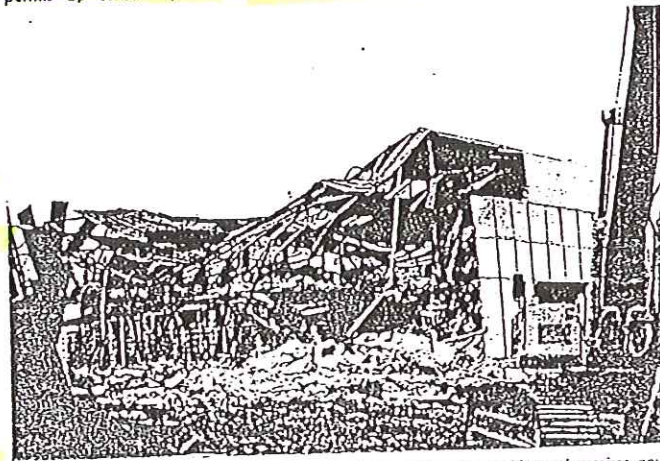
Pour le moment, tout est suspendu à l'exécution définitive des polices souscrites auprès des assureurs, et M. Augé est, d'une certaine façon, dans les starting-blocks. D'autant plus que le permis de construire, ou

plutôt de reconstruction, a d'ores et déjà été obtenu depuis les premiers jours de 2003.

Il faut donc s'attendre à voir bientôt renaître la SAPAR au cœur de la zone industrielle de Meaux où elle s'était

implantée en 1993, et où elle n'avait cessé de développer son activité.

MICHEL COLSON



Tout est à reconstruire. Il faut tout recréer et racheter toutes les machines nécessaires pour relancer la production...

### Message d'AVF aux nouveaux arrivants meldois

Vous venez d'emménager, vous avez soif de découvrir votre ville ? Vous voulez participer à des activités culturelles ou ludiques ? Vous souhaitez rencontrer d'autres nouveaux arrivants mais aussi des gens qui connaissent la ville ? Vous avez besoin de renseignements pratiques pour vous ou pour votre famille ? Alors, prenez contact avec nous sans plus tarder, tél. 06.64.23.06.42 ou 01.64.34.08.09.

Grand rallye pédestre du 27 juin

L'AVF de Meaux tient à remercier tout particulièrement la mairie de Meaux, ses différents services (général, techniques et culturels), le Conseil général, l'OCAM, les AGF Assurance de Melun, la Société Générale de Meaux, la FNAC de Val d'Europe, tous les commerçants qui nous ont aidés dans cette manifestation, laquelle a su réjouir petits et grands qui se sont promis de se retrouver lors d'un prochain rallye.

### Concernant l'Opération : tranquillité vacances

Comme tous les ans, l'Opération tranquillité vacances est reconduite par la direction centrale de la sécurité publique.

L'opération 2004 a commencé le 30 juin et se prolongera jusqu'au 2 septembre inclus. Elle consiste en des passages réguliers au domicile de la personne absente et une vérification du domicile.

Pour en bénéficier, il suffit de passer soit au commissariat, soit au bureau de police de Meaux-Beauval (rue Chappe ouvert du lundi au jeudi de 9 à 13 h et de 14 à 18 h et le vendredi de 9 à 13 h et de 14 à 18 h 30), soit au bureau de police de Crégy-lès-Meaux (14 rue Jean-Jaurès, mêmes ouvertures).

Les seuls bénéficiaires sont les habitants d'une des dix communes de la circonscription de police. Pour mémoire, il s'agit de : Meaux, Poinzy, Trilport, Fublaines, Nanteuil-lès-Meaux, Mareuil-lès-Meaux, Villenoy, Chaucourt-Neufmontiers, Penchard et Crégy-lès-Meaux.